



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

PRÉSENT(E)S : Nicole Genin, Simone Combet, Jacques Cuisnier, Gérard Budin, Geneviève Corbi, Maurice Cottaz, Pierre Yves Durand, Marie-Alix Riobé, Michelle Faure, Marie Funk, Gilbert Batier .

EXCUSÉS : Jonathan Dupin, Félix Perez.

LE QUORUM EST ATTEINT

Début de séance : 20 h 35

Secrétaire de séance : Simone COMBET

1/ Le procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2/ Convention SACPA 2023 (D) :

Madame le Maire explique que l'on adhère à cet organisme pour la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale.

Une convention a été signée pour 4 ans avec appel à cotisation annuelle en fonction de l'indice INSEE (L'Institut national de la statistique et des études économiques). Elle arrive à échéance le 31/12/2022.

La loi 99-S du 06/01/1999 du code rural, oblige pour les maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire.

Le groupe SCAPA est implanté en Isère (Renage) :

- Intervention 24h/24 et 7j/7 avec un délai maxi de 2h et plus rapidement en cas d'urgence.
- Si le propriétaire est identifié, les frais de garde lui sont imputés.

Pour les tarifs : en 2022, 730€ TTC ont été déboursés car le calcul se faisait sur le nombre d'habitants résidant sur la commune.

Pour 2023, le calcul a changé et se pratique par forfait pour les communes de 500 à 1000 habitants et il s'élève à 971.61€ HT + la TVA à 20% de 194,33 € = 1165.93 euros TTC.

Cela concerne :

La capture 24h/24 des animaux errants ; les carnivores domestiques ; les NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie) ; à l'exclusion des animaux sauvages.

- La prise en charge et l'enlèvement en urgence d'animaux dangereux.
- La prise en charge des animaux décédés sur la voie publique si < à 40kg.
- La prise en charge des animaux blessés sur la voie publique.

Ce marché exclu : La gestion des colonies de chats libres.

Pour rappel : Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci.

Le conseil municipal, par 11 voix, à accepter l'adhésion à la convention SCAPA.

3/ COS 38 pour les agents (D) :

Madame le Maire explique que le COS38 est le Comité des Œuvres Sociales pour les collectivités iséroises, et que les collectivités et les agents volontaires peuvent y adhérer.

Cette adhésion demande une délibération.

Celui-ci remplace un comité d'entreprise et permet aux collectivités de proposer à leurs agents des loisirs, des aides et avantages.

Coût pour les collectivités = 0.9% du traitement de base.

Coût pour les agents = 0.10 % du traitement de base.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

4/Bons ACABRED Noël des agents (D) :

Madame le Maire propose de faire un cadeau de fin d'année à tous les agents de la commune en leur offrant des bons d'achats de l'ACABRED (Association des Commerçants et Artisans de la Boucle du Rhône En Dauphiné), pour une valeur de :

170€ pour les agents à temps plein.

130€ pour les agents à temps partiel.

Soit un total de : 640 euros.

Cette proposition a été votée à l'unanimité.

5/Passage à la M57 (D) :

Madame le Maire explique ce qu'est la nomenclature « M57 », il s'agit du référentiel comptable plus récent, mis à jour par la Direction Générale des Finances Publiques et la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) en concertation avec les acteurs locaux.

Ce référentiel budgétaire et comptable M57 sera généralisé au 01/01/2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Madame le Maire explique que nous décidons de passer à ce référentiel au 01/01/2023 car nous éviterons l'embouteillage créée par cette obligation et aussi avoir une amélioration rapide au niveau comptable. Il est nécessaire de recenser tous les actifs et réaliser un inventaire de l'existant.

Voté à l'unanimité

6/Modification du contrat logiciel métier pour inclure l'option de gestion de la comptabilité M57 et la gestion de la périscolaire (D) :

Madame le Maire explique que le passage à la nomenclature M57 nous oblige à modifier le contrat du logiciel métier et nous permettra aussi d'inclure la gestion enfance.

Nous utilisons actuellement un logiciel métier à partir duquel est traitée la comptabilité nommé HORIZON. La gamme que nous utilisons actuellement « HORIZON CLOUD » est appelée à disparaître à la fin des contrats (pour octobre 2023), qui sera remplacée par une autre solution logicielle « HORIZON VILLAGES INFINITY ».

Cette gamme HORIZON VILLAGES INFINITY permet d'inclure l'option M57, mais aussi la gestion de la périscolaire (avec fourniture d'une tablette).

Cette option supplémentaire enfance va réduire considérablement le temps consacré à la gestion administrative des contrats, planning et facturation de la garderie.

Le coût est de :

HORIZON VILLAGES INFINITY = 4320€ HT.

Pack périscolaire = 1150€ HT plus une tablette pour la gestion de 289€ HT.

Soit un total à partir du 1^{er} janvier 2023 de 6564€ TTC.

Cette modification est votée à l'unanimité.

7/Approbation de la modification des statuts de CCBD en vue du lancement du projet de territoire (D) :

Madame le Maire rappelle que le projet de territoire devait être établi avant fin juillet 2022.

Il a été voté en conseil communautaire le 13 juillet 2022 et a provoqué une actualisation des statuts communautaires.

Pour être adoptés, les nouveaux statuts sont votés à la majorité qualifiée :

- 1) > à 55% de votes favorables.
- 2) 65% des communes doivent avoir voté favorablement.

Après délibération, le conseil municipal approuve la modification de statuts communautaires.

8/Remboursement de frais (D) :

Madame le Maire explique que la directrice de l'école de Saint Sorlin de Morestel a fait des achats de tapis de gymnastique pour l'école chez Ikea et que son remboursement ne peut se faire que par délibération.

Pour une somme de 119.96€ TTC, qui sera déduite sur le budget école.

Ce remboursement est voté à l'unanimité.

8.1/Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Dolomieu (D) ajoutée à l'ordre du jour.

Madame le Maire propose aux conseillers de faire un don de 200€, comme l'année précédente, à l'amicale des sapeurs-pompiers de Dolomieu.

Cette subvention est votée à l'unanimité. Cette subvention leur sera remise le 3 décembre 2022 à l'occasion de la cérémonie de la Ste Barbe où sont conviés le Maire, adjoints, l'ensemble des conseillers ainsi que le président de St Sorlin en fête et son bureau à la cérémonie.

9/Point financier.

Madame le Maire annonce que l'adjoint en charge des finances n'a pas pu se rendre au conseil municipal, pour raison de santé. Il est nécessaire de rappeler que dans les données de budget voté, sont compris le budget alloué aux travaux envisagés sur les bâtiments de la mairie et de l'ancienne école non encore effectués.

Fonctionnement		Voté	Réalisé	
	Dépenses	703 992,13 €	243 992,70 €	34,66%
	Recettes	703 992,13 €	296 175,74 €	42,07%
	Solde		52 183,04 €	
Investissement			Réalisé	
	Dépenses	724 229,45 €	70 809,78 €	9,78%
	Recettes	724 229,45 €	21 660,73 €	2,99%
	Solde		- 49 149,05 €	

10/ Questions diverses :

Madame le Maire nous informe que nous envisageons de changer de prestataire d'assurances.

Madame le Maire dit que le chemin de Chamary a été en partie restructuré pour un montant HT de 44 488 €. Les riverains qui à cette occasion, ont fait réaliser la jointure entre leur propriété privée et la voie publique, l'ont fait à leur dépens.

Madame le Maire rappelle que le projet de four communal abordé au conseil de septembre 2022 est finalement maintenu. La construction et le financement seront à la charge exclusive de Saint Sorlin en Fête.

Une subvention a été sollicitée auprès du Département et le solde sera financé grâce aux fonds transférés par l'association du comice agricole 2018 à l'association St Sorlin en fête.

Madame Le Maire fait part que le Club « Sorlin'Gymn » est désormais présidé par Nicole CHARVET. Les cours de la gym ont changé en devenant une activité dite « douce » adaptée aux seniors et jeunes seniors.

Madame le Maire nous informe que l'association de la chasse recherche un nouveau local car la mairie de Vasselín doit vendre la maison où se trouve actuellement le local de chasse.

Madame Le Maire demande qui peut participer en temps qu'élus à l'accueil des nouveaux arrivants le vendredi 18 novembre prochain. Une liste est dressée.

Madame le Maire nous informe que les illuminations ne seront produites qu'avec des LED et uniquement sur la place de la mairie. Les guirlandes seront éteintes de la même manière que l'éclairage public.

Madame Le Maire nous fait part que le repas des aînés de plus de 70 ans aura lieu le samedi 14 janvier 2023. Question de Gilbert Batier quant à la méthode employée pour lancer les invitations de manière à solliciter les réponses du public concerné. Courrier personnalisé ou autre formulation depuis le Sorl'Info ?

Madame le Maire nous informe du montant de la redevance spéciale collecte pour les déchets de la mairie, de l'école et du cimetière : 1134.00€ pour l'année 2022 (- 31.5 € par rapport à 2021).

Madame Le Maire demande où en est la maquette des cartes de vœux ? Marie-Alix Riobé est chargée de la conception et présentera un visuel prochainement.

Madame le Maire nous informe que les vœux du Maire auront lieu le 8 janvier 2023 à 11h00.

Tour de table :

Marie-Alix Riobé nous informe qu'elle est en contact avec la Paroisse St Pierre du Pays des Couleurs au sujet de la réfection des croix du village.

Le livret d'accueil aux nouveaux arrivants se finalise (reste une dernière relecture).

Jacques Cuisnier confirme que le chemin de Chamary a été refait correctement malgré les difficultés dues à l'orage survenu au cours de la semaine de chantier.

Gilbert Batier dit qu'il faut revoir le statut de la tombe de Monsieur Joseph PLATROZ, actuellement en procédure de reprise afin de garder la mémoire du soldat mort pour la France. Il n'est cependant pas inhumé dans le cimetière de St Sorlin mais bien inscrit sur le monument aux morts. Une consultation des textes légaux en la matière sera menée.

Michelle Faure ne pourra pas se rendre à une réunion de la CCBD au sujet de la mobilité le 16 novembre 2022, Maurice Cottaz la remplacera.

Pierre Yves Durand informe qu'il a terminé la vidéo pour les nouveaux arrivants. Geneviève Corbi et lui-même, aimeraient refaire une après-midi jeux tout public, fin janvier dans la salle de motricité de l'école.

Marie Funk RAS

Gérard Budin poursuit sa mission d'aide à l'embellissement de la commune.

Maurice Cottaz a assisté à la réunion de la CCBD sur la mutualisation le 6 octobre 2022.

Concernant les espaces verts, la commune s'est dotée d'une nouvelle tondeuse.

Il fait état des points suivants :

- ✓ Entretien du canal de Braille : un devis est demandé pour réalisation rapidement,
- ✓ Vérification régulière du bon fonctionnement des ruisseaux,
- ✓ Un devis est demandé pour la taille annuelle de 6 platanes répartis au sein la commune.

Il fait un rapide compte rendu de la dernière réunion du SEPECC. Le compte-rendu officiel est consultable sur demande en mairie.

Geneviève Corbi (commission culture) confirme l'envie de faire une après-midi jeux toujours en collaboration avec la commission jeunesse.

Simone Combet a assisté à une réunion ABS (Analyse des Besoins Sociaux) à la communauté des communes des Balcons du Dauphiné (CCBD)

Fin de séance à 22h45